EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE

SAMEDI 15 AVRIL 2023

Date de la convocation:

07/04/2023

Date d'affichage:

18/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil Municipal: 09

En exercice: 09

Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'avril à 10 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

Philippe **Présents:** HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Jeoffrey LOUCHÉ, Ignacio SERE

Absent excusé: Jacques DERAIME

Secrétaire de séance : Raphaëlle HANOT

Objet de la Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 041,41
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	122 667,07
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	153 708,48
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 225,92
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-7 936,00
Besoin de financement F. = D. + E.	21 161,92
AFFECTATION =C. = G. + H.	153 708,48
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	21 161,92
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	132 546,56
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, Philippe HANOT La secrétaire de séance, Raphaëlle HANOT